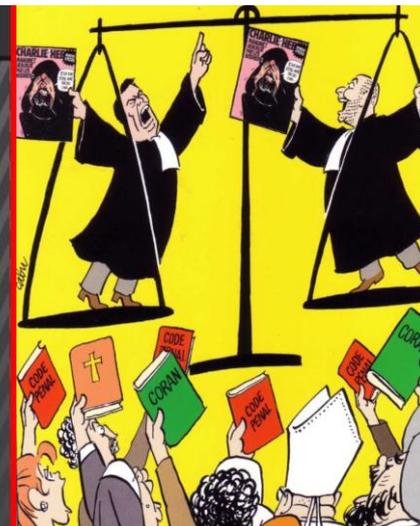


## Fiche pédagogique

# C'est dur d'être aimé par des cons

Sortie prévue en salles en Suisse romande  
26 novembre 2008 (en France, le 17 septembre 2008)



**Film documentaire long métrage (France, 2008)**

**Réalisation :** Daniel Leconte

**Production :** Film en stock, Eric Dionysius, Raphaël Cohen

**Distribution en Suisse :** Sputnik

**Durée :** 1h58

**Public concerné :** Age légal 16 ans, âge suggéré 16 ans (il n'y a pas eu de demande d'abaissement de l'âge légal)

**Festival de Cannes 2008 – Un Certain Regard** (séance spéciale, hors compétition)

**Sommaire :**

p.2-3 : objectifs et pistes pédagogiques

p.5-6 : entretien avec Daniel Leconte

p. 7 : chronologie de l'affaire des caricatures

p. 8 : répertoire des intervenants du film

## Résumé

En septembre 2005, le journal danois « Jyllands Posten » publie douze caricatures mettant en scène le prophète Mahomet. Cette démarche suscite la colère de croyants musulmans en plusieurs endroits du globe. Début 2006, en France, « L'Express », « France-Soir » et « Charlie Hebdo » publient tout ou partie des caricatures danoises. Ce dernier ajoute une provocation supplémentaire avec la « Une » suivante :



En août 2006 le journal satirique est assigné en justice par la Mosquée de Paris et son recteur Dalil Boubakeur, par la Ligue islamique mondiale et par L'Union des

organisations islamiques de France (UOIF).

Le 7 février 2007, le procès s'ouvre devant la XVII<sup>ème</sup> chambre correctionnelle de Paris. Le film du journaliste Daniel Leconte suit les événements en temps réel. En donnant la parole aux avocats et aux témoins, en rappelant le traitement médiatique de l'affaire, il tente d'en dégager les enjeux politiques, médiatiques et idéologiques.

La colère des plaignants se focalise sur la « Une » de « Charlie Hebdo », ainsi que sur deux dessins en particulier : celui qui présente Mahomet avec une bombe en guise de turban et celui qui voit arriver au paradis des martyrs, déçus d'apprendre qu'il n'y a plus de vierges à offrir en échange de leur sacrifice (voir annexes).

Au cours des débats, l'avocat de la défense se fait un plaisir de lire le fax de soutien au journal satirique envoyé par le candidat à la présidentielle Nicolas Sarkozy : « Je préfère l'excès de caricature à l'absence de caricature ». Dans une édition suivante de « Charlie Hebdo », un dessinateur ironise : « C'est pas trop dur d'être aimé par Sarko ? »

Les juges débouteront les plaignants et confirmeront le droit à la caricature comme l'un des acquis de la liberté d'expression en droit français.

## Disciplines et thèmes concernés

### Education aux citoyennetés :

La séparation de l'Eglise et de l'Etat ; Respect des sensibilités religieuses et respect de la liberté d'expression : le rôle de la loi et le pouvoir d'interprétation des juges ; l'incitation à la haine raciale (art. 261bis du Code pénal).

**Education aux médias :** La liberté de la presse et le droit à la caricature ; les limites du droit à la caricature : une pratique très différente selon les pays ! ; la stigmatisation d'un groupe ou d'une communauté par des représentations dévalorisantes ou provocatrices.

## Commentaires

Le documentaire de Daniel Leconte se veut une *"tentative de réponse aux défis lancés par l'intégrisme à toutes les démocraties"*. Le journaliste s'étonne que les télévisions aient toutes renoncé à lui confier la réalisation d'un film sur le procès des caricatures de Mahomet. Frayeur par rapport au sujet ou réticence par rapport au réalisateur ? On peut se poser la question.

Proche de Philippe Val (patron de Charlie Hebdo), Daniel Leconte ne fait pas mystère de ses préférences : truffé d'interviews très orientées, tout son film n'est qu'une longue et répétitive défense du postulat lancé par « France-Soir » : « *Oui, on a le droit de caricaturer Dieu* ». L'auteur fait sienne l'affirmation de la journaliste Caroline Fourest, selon laquelle « *la seule chose qui résiste aux intégristes, c'est l'irrévérence* ».

A supposer que ce soit soit vrai, c'est un peu court. Les témoignages les plus intéressants du film sont ceux de personnalités musulmanes qui laissent percevoir que l'islam n'est pas ce bloc d'obscurantisme monolithique si commode à caricaturer.

Aussi cruciale qu'elle soit pour la liberté d'expression, l'issue du procès ne répond que très partiellement aux défis cités en préambule. Comment en effet dénoncer les dérives islamistes sans stigmatiser les croyants ? Comment lutter contre les amalgames dans des médias toujours au bord de la généralisation abusive ? Comment assurer l'intégration harmonieuse de millions de musulmans d'horizons divers dans nos sociétés d'Europe occidentale très ignorantes des valeurs et des principes de l'islam ?

## Objectifs

- Connaître les dispositions légales liées à la liberté d'expression et à la liberté de presse, ainsi que les limites fixées par la loi
- Comprendre l'enjeu du procès intenté à « Charlie Hebdo »
- Comprendre les arguments invoqués par les parties en présence
- Etablir un parallèle entre les caricatures de Mahomet et les caricatures antisémites d'autrefois
- Eveiller les étudiants à la responsabilité qu'endossent les médias dans la représentation de groupes sociaux ou de communautés de croyants

## Pistes pédagogiques

### 1. Les caricatures de Mahomet

Avant de visionner le documentaire, il est possible de se pencher sur l'objet de la polémique, avec les précautions d'usage. On pourra se reporter à notre [fiche pédagogique](#) consacré à un autre film sur le sujet (le documentaire du danois Karsten Kjaer « *Sacrées caricatures !* »). La fiche reproduit les 12 dessins.

**Par groupes, les élèves notent leurs appréciations :** quelles caricatures sont-elles à leur avis drôles ? Lesquelles leur paraissent acceptables ? Lesquelles sont à leurs yeux inacceptables ? Et pour quelles raisons ?

La plupart des pistes de cette fiche restent pertinentes avec le film de Daniel Leconte.



« Arrêtez, arrêtez, nous sommes à court de vierges ! »

## 2. Ce que dit la loi

Faire une recherche sur les limites que fixe la loi à la liberté d'expression. Pour la Suisse, se reporter à la **Constitution fédérale**. Se concentrer sur les articles 15, 16, 17, 21, sous :

<http://www.admin.ch/ch/f/rs/101/index.html>

Voir aussi les articles 9 et 11 de la **Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales** :

[http://www.admin.ch/ch/f/rs/0\\_101/a10.html](http://www.admin.ch/ch/f/rs/0_101/a10.html)

## 3. Les conflits d'intérêt au sein des médias eux-mêmes

Revenir sur le conflit à la rédaction de l'hebdomadaire français « L'Express », évoqué dans le film de Daniel Leconte.

Le directeur de la rédaction Denis Jeanbar voulait publier certaines caricatures de Mahomet. Le propriétaire du journal, Serge Dassault, jugeait cette publication peu opportune alors que le président de la république française était attendu en Arabie saoudite deux semaines plus tard.

Belle illustration de ce qui arrive quand un vendeur d'avions militaires (Dassault) possède aussi des intérêts dans la presse !

## 4. Blasphème ? Racisme ?

Commenter la phrase de l'avocat des plaignants, Me Szpiner : « *Nous ne voulons pas réintroduire le délit de blasphème* ».

Mettre en évidence le fait que l'équipe de Charlie Hebdo voit dans le procès une coalition des

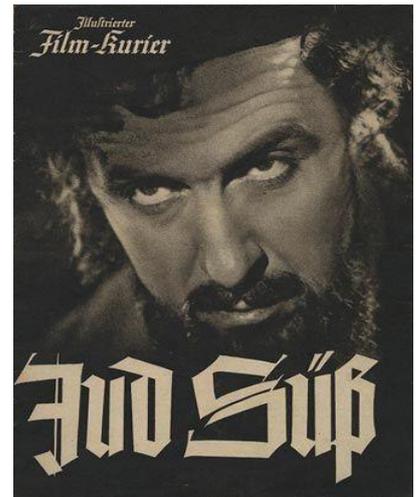
extrémistes religieux de tout bord pour réintroduire le blasphème comme délit dans droit pénal français (dessin de Cabu, en exergue de cette fiche).

## 5. Une violence contre une autre ?

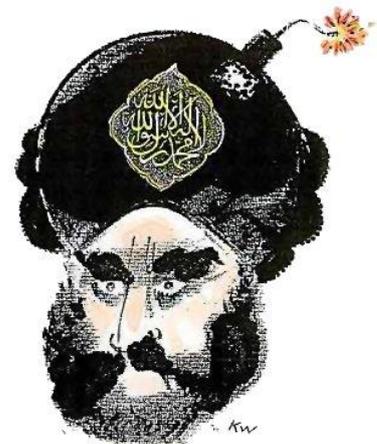
Commenter la phrase de l'avocat de la défense, Me Kiejman, à propos de l'islam : « *Peu de religions font de la violence une part aussi nette comme moyen de persuasion* »

## 6. Une vieille chanson ?

S'interroger sur la pertinence du rapprochement fait par certains entre les caricatures de Mahomet (l'arabe fourbe...) et les caricatures antisémites d'avant-guerre (le juif fourbe...). Voir par exemple l'étonnante similitude de représentation dans cette affiche du « **Juif Süß** »...



...et la caricature de Mahomet au turban parue en 2005-2006



---

## Pour en savoir plus

Le [site de Charlie Hebdo](#)

Le [site de l'Union des organisations islamiques de France](#)

Un [article](#) de « L'Express » sur le verdict du procès (12 mars 2008).

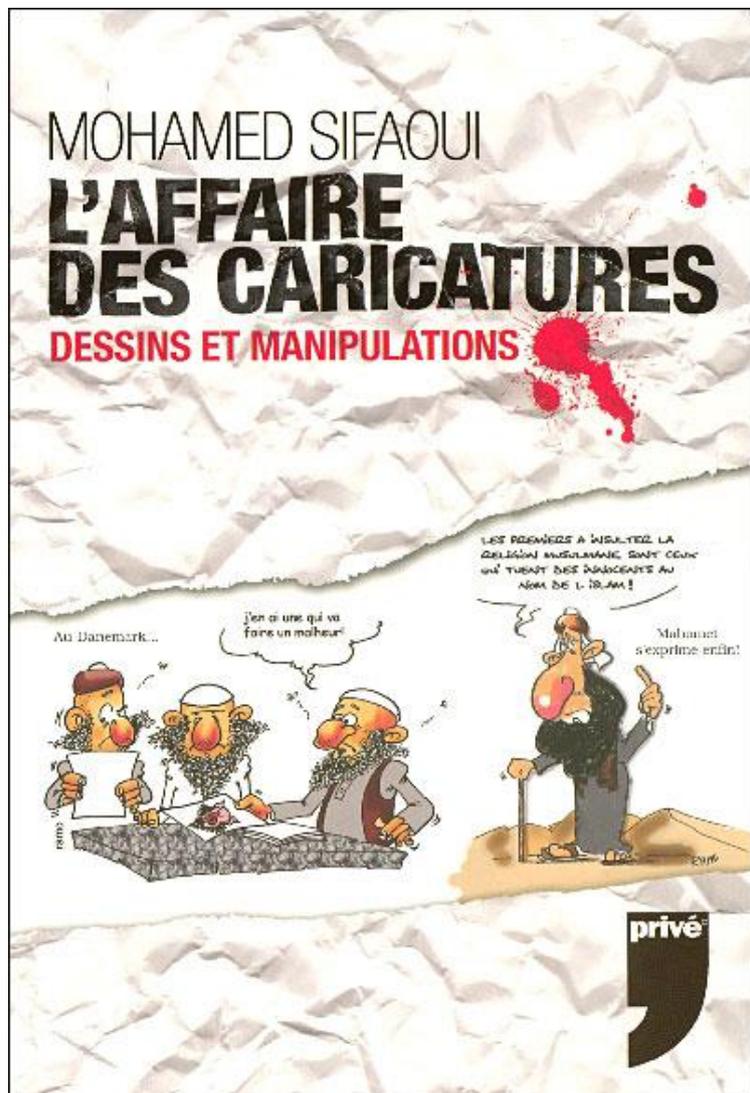
---

## Bibliographie

« Pour comprendre l'intégrisme islamiste », de Martine Gozlan (Albin Michel), disponible en poche.

« L'Islam n'est pas l'intégrisme », de Dalil Boubakeur (Factuel Eds).

« L'affaire des caricatures. Dessins et manipulations », de Mohamed Sifaoui (Editions Privé)



---

**Christian Georges**, collaborateur scientifique, Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin, novembre 2008

## Entretien avec le réalisateur Daniel LECONTE

(Dossier de presse du film)



**Avant même de réaliser C'EST DUR D'ÊTRE AIMÉ PAR DES CONS, vous avez été impliqué dans le procès de Charlie Hebdo et des caricatures.**

Quelques mois avant le procès, j'ai été alerté par Philippe Val (*NDLR* : en photo ci-contre, à gauche, à côté du réalisateur, à Cannes). C'était au moment où Charlie Hebdo était menacé d'interdiction à l'occasion de la publication de ces fameuses caricatures. J'ai écrit pour les pages Rebonds de Libération, un texte, intitulé Merci Charlie, où j'expliquais pourquoi il était important que cet hebdomadaire ait relevé la tête dans ce contexte. A la suite de cette parution, Philippe Val m'a appelé pour me remercier. Il en a profité pour me demander si je voulais bien être témoin à leur procès. Dans un premier temps, je lui ai répondu ne pas me sentir vraiment de légitimité pour cela, mais qu'on pouvait en parler. Quoiqu'il en soit, j'étais prêt à soutenir, auprès des chaînes de télévision, l'idée d'un film sur le procès. Je l'ai fait. Toutes se sont curieusement désistées. Val m'a alors fait remarquer que j'avais là, la matière première de mon intervention au procès ; ne serait-ce que pour expliquer devant un tribunal que les médias français refusaient d'aborder le problème. Alors j'ai dit oui.

**C'EST DUR D'ÊTRE AIMÉ PAR DES CONS est réalisé à la fois en aval, avec des témoignages recueillis après, et en amont du procès où vous suivez l'équipe de Charlie Hebdo. Pourquoi ce choix ?**

A partir du moment où je savais qu'il ne me serait pas permis de tourner dans la salle d'audience, la forme de ce documentaire s'est imposée d'elle-même. Il n'y avait que trois conditions : tourner avant le procès, après le procès et dans la salle des pas perdus du tribunal. Avec ces trois éléments, j'avais mon théâtre, qui permettait de construire la dramaturgie du film. Le problème, de taille, c'est qu'il me manquait la salle d'audience. Il fallait donc restituer d'une manière ou d'une autre ce formidable débat qui s'y était déroulé. Je n'avais qu'une seule certitude : je ne voulais aucun artifice dans la captation de la parole des protagonistes, des témoins, des avocats et des magistrats, genre par exemple docu-fiction. Tout devait donc se jouer lors des entretiens. J'ai demandé la transcription des débats afin de remettre mes interlocuteurs en situation au moment du tournage, pour qu'ils me répondent au plus près des termes utilisés pendant les audiences, mais aussi pour le climat des échanges, jusque dans les attitudes.

**L'enjeu n'est pourtant alors plus le même : lors de ces entretiens, l'issue du procès est connue. Pensez-vous que cela a contribué à leur ton assez allègre, presque amusé ?**

Premièrement, ces entretiens témoignent de l'ambiance des audiences qui a parfois viré à la franche rigolade. De ce point de vue, les entretiens sont d'ailleurs plutôt en deçà. La plaidoirie de Richard Malka, l'avocat du journal, s'est réellement passée comme elle est décrite, avec de vrais éclats de rire. Celle de Me Kiejman aussi, qui sur un mode très brillant, « draguait » la procureure ou « menaçait » le président, ce qui a provoqué des secousses de rire jusque chez les magistrats ou les plaignants. Cette dimension là se devait d'apparaître dans le film.

Deuxièmement, c'est l'esprit de Charlie Hebdo qui était en jeu, cet esprit particulier qui consiste à mener la charge avec l'humour comme arme de destruction massive de la bêtise. Il m'était difficile de ne pas rester dans ce registre-là. Il n'en était d'ailleurs pas question puisque c'était le registre de Charlie : un concentré de « l'esprit français » dans ce qu'il a de meilleur, à la fois profond et pétillant d'intelligence. Comme une façon d'introduire de la distance, un peu de légèreté dans une affaire qui au fond, est très grave.

**Ce qui déplace ce qu'on pourrait penser être l'objet du film (le procès) vers une cause commune aux deux parties...**

Le principe, mais aussi la difficulté du film, était de revisiter le procès en connaissant d'avance son issue. Il fallait donc constamment se faire violence pour rester dans les faits et évacuer le commentaire. Je voulais aussi que les protagonistes soient des protagonistes et en même temps les acteurs d'une aventure collective. Les deux parties adverses ont en effet construit, au-delà de la scénographie judiciaire, un espace de dialogue démocratique pour régler un problème qui divisait la société française. Et au-delà, toutes les sociétés démocratiques occidentales confrontées à la question de l'intégrisme et du terrorisme. Ce procès n'était pas un règlement de compte. C'était l'occasion de porter le débat au niveau le plus sophistiqué qu'il soit, afin qu'il puisse entrer en résonance avec les valeurs de la république et de la laïcité. C'est cela la modernité du procès et son caractère exceptionnel. Après le verdict, Maître Szpiner, l'avocat des plaignants, nous a d'ailleurs expliqué en quoi finalement, il avait rendu service à Charlie Hebdo en acceptant de défendre la Mosquée de Paris dans ce procès. Même si je ne suis pas sûr que c'était son intention initiale, au final, il n'avait pas tort : sans procès, il n'y aurait eu ni débat de cette qualité, ni jurisprudence. Alors au bout du compte, oui merci à la Mosquée de Paris.

**La salle des pas perdus, elle, en prise directe avec le procès, est un contrepoint très important. Pourquoi lui avoir donné une telle présence ?**

Parce qu'elle représentait la Vox populi, où si vous préférez un forum brut, sans parole policée. Sans compter que cette salle était comme un lieu fort du procès, c'est là que ressortaient les témoins après les audiences. Ce qui amenait des niveaux de parole différents, l'un à la justice, l'autre à l'opinion.

**Cette parole aurait pu être biaisée : vous interviewez moins de personnes du camp des plaignants que de celui de Charlie Hebdo.**

Ce n'est pas de ma faute si les plaignants n'ont présenté qu'un seul témoin et Charlie Hebdo une douzaine. Et puis en toute objectivité, les prestations lors du procès étaient bien plus convaincantes du côté de Charlie Hebdo. Quant aux avocats, je ne crois pas qu'on puisse dire que Maître Szpiner, l'avocat de la Mosquée de Paris au demeurant très pugnace, est moins présent dans ce film que Maître Kiejman ou Maître Malka.

**Il y a eu des témoins très importants à cette période, puisque le procès se déroulait en pleine campagne pour l'élection présidentielle : des personnalités politiques se sont exprimées de manières diverses...**

Cela a contribué à la portée universelle de ce procès : portés par le moment, les politiques se sont sentis obligés de se prononcer sur le sujet. Cela a été le cas avec François Hollande. A un moment de son entretien, François Bayrou de son côté résume bien les enjeux en disant que ce procès a permis de rappeler pour les musulmans, les fondamentaux entre religion et politique définis pour les catholiques depuis la loi de séparation de l'Église et de l'État c'est à dire il y a plus d'un siècle. Pas mal non ? Quant à l'intervention par fax de Sarkozy pour soutenir Charlie Hebdo contre les associations musulmanes, elle prend un certain relief aujourd'hui qu'on connaît ses positions contestées sur la laïcité.

**Avec quand même un absent de taille : Jacques Chirac, alors président en exercice.**

Pas tant que ça : il était en arrière-plan via la présence de son propre avocat, Me Szpiner qui, j'en suis sûr a agit en son nom, même s'il ne l'a pas fait ouvertement. Le souci de Chirac à ce moment précis était qu'aucun ressortissant français vivant à l'étranger et en particulier dans les pays arabes ne soit maltraité à cause de la publication des caricatures. Il devait, m'a t-on précisé de source sûre depuis, donner un signal fort aux populations arabo-musulmanes en rappelant qu'à travers Charlie Hebdo, ce n'était pas toute la population française qui s'exprimait, en tous cas pas le pouvoir en place qui se devait de protéger une population qui se sentait bafouée dans ses croyances. On n'est pas forcé d'être d'accord et je ne le suis pas. Mais je peux comprendre ce qui l'a guidé dans cette affaire.

**Autres mis en cause dans votre documentaire : les médias, dont certains semblent s'être autocensures.**

Le discours dominant pour les décideurs dans les médias a longtemps été de croire qu'à partir du moment où on traite mal les poseurs de bombes, on traite mal tous les musulmans. C'est absurde et méprisant pour la grande majorité des musulmans. Cela revient finalement à ne faire aucune différence entre les musulmans et les poseurs de bombes ! C'est un peu comme si condamner les assassins d'enfants c'était condamner l'ensemble du genre humain. Je me demande parfois quel degré de naufrage intellectuel nous avons atteint pour en arriver là !

Reprenons les événements : quand France Soir publie les caricatures, son directeur est licencié ; quand L'Express les publie à son tour, le journal est revendu quelques mois plus tard par son propriétaire. Il ne reste que Charlie Hebdo, incontrôlable de par son indépendance. Qui sera donc le seul titre à être attaqué. Là-dessus se rajoute l'histoire de la conception de ce film, dont aucun média n'a voulu. Si je n'avais pas décidé d'y aller malgré tout, avec quelques jeunes journalistes enthousiastes et une caméra PD 150, il n'aurait jamais existé ! Je voudrais d'ailleurs rendre hommage à ceux qui n'ont pas cédé. D'abord Charlie bien sûr. Des jeunes de Doc en Stock qui sont partis sur le coup sans garantie aucune. Canal + Cinéma qui par la suite nous a rejoint. Fabienne Vonier et Eric Lagesse de Pyramide qui nous ont fait confiance. Et pour finir, Cannes qui nous accueille. Cela veut dire que rien n'est perdu même quand les grands médias réagissent par la peur. Je suis très touché par cette capacité de résistance. C'est rassurant !

Mais c'est vrai, ce film parle en filigrane de l'autocensure d'une grande partie de la presse. Comme si on avait désormais peur de ses convictions, de ses propres valeurs qu'on psalmodie tous les jours mais qui restent en rade quand il s'agit de passer à l'acte. On a besoin de journalistes impertinents, indépendants comme ceux de Charlie Hebdo. Quand la machine s'enraye et que nous, journalistes, nous réfugions dans le conformisme des idées ou dans des combats contre des moulins à vent en faisant croire le contraire, nous oublions ce qui fait l'intérêt de ce métier : dire les choses surtout si elles fâchent et jouer avec les lignes s'il le faut. Quand la justice française relaxe Charlie Hebdo, elle légitime son combat. C'est fondamental, car ça peut donner des envies de se battre aux médias allemands, anglais ou danois.

**Au final, vous n'avez donc aucun doute. Vous épousez le point de vue de Charlie Hebdo ?**

Pendant le procès oui, mais pas dans le film. Mais je sais aussi que si ce ne sont pas les journalistes ou Charlie Hebdo qui mettent ce débat sur la table, ce sera l'extrême droite qui s'en chargera. Il est donc important que les démocrates s'emparent de cette question. Si l'on est plus capable de la traiter comme Charlie Hebdo le fait ou autrement, peu importe, mais en respectant nos valeurs, on peut craindre que ça tourne vinaigre comme c'est le cas en Hollande avec un GeertWilders actuellement. « Faut pas dire ceci et pas dire cela parce que sinon on risque de... ». A force de ne pas dire ceci ou cela, on sait où ça mène... C'est à dire à traiter le problème quand il est trop tard. C'est justement ce qu'il faut éviter si on ne veut pas être entraînés dans le « conflit des civilisations ».

Le message que je retiens de ce film est énoncé par Val quand il dit que quand les gens l'arrêtent dans la rue, ce n'est pas pour lui parler des caricatures mais pour lui rappeler combien la liberté d'expression est nécessaire.

## BIOGRAPHIE DE DANIEL LECONTE

Réalisateur, producteur et écrivain, Daniel LECONTE est lauréat des Prix Albert Londres (1988) et des Droits de l'homme (1982).

Daniel LECONTE a également réalisé de nombreux films documentaires diffusés en France et à l'étranger, parmi lesquels :

LA DEUXIÈME VIE DE KLAUS BARBIE, 1986 (Bolivie)

LE RÊVE PERDU DE NICOLAS VASSILIÉVITCH KAZAKOV, 1991 (URSS)

LES AMANTS DE TOKYO BAY, 1992 (Japon)

LE MONDE SELON BOUDDHA, 1993 (Tibet-Inde)

MY NAME IS ANGIE, 1994 (France)

BONS BAISERS DE BERLIN, 1995 (Allemagne)

BORIS ELTSINE, L'ENFANCE D'UN CHEF, 2001 (France)

UNITED WE STAND, 2001 (USA)

AFGHANISTAN LA GUERRE POUR DEVRAI, 2002 (France) coréalisé avec Damien Degueldre

FIDEL CASTRO, ENFANCE D'UN CHEF, 2004 (France)

## CHRONOLOGIE

### 02/11/2004

Théo Van Gogh (réalisateur) est assassiné par un islamiste à Amsterdam

### 30/09/2005

Flemming Rose, directeur de la publication Jyllands-Posten (Danemark) publie les 12 caricatures du prophète Mahomet.

### 01/02/2006

Les 12 caricatures sont publiées dans France Soir qui titre en Une : « Oui on a le droit de caricaturer Dieu ».

### 07/02/2006

Les organisations musulmanes, dont le Conseil français du culte musulman (CFCM), demandent la saisie du numéro de Charlie Hebdo à paraître le mercredi. Elles sont déboutées.

### 08/02/2006

Charlie Hebdo consacre son numéro aux caricatures avec en Une, le dessin de Cabu «C'est dur d'être aimé par des cons».

### 09/02/2006

L'hebdomadaire L'Express publie à son tour un dossier sur les caricatures.

### 10/02/2006

Le Conseil français du culte musulman (CFCM) décide d'engager une action en justice contre les journaux français ayant reproduit les caricatures du prophète Mahomet.

### 06/02/2007

Charlie Hebdo s'explique devant la presse française et internationale.

### 07/02/2007

1er jour du procès à la 17e chambre du tribunal correctionnel de Paris.

### 08/02/2007

2ème jour du procès.

**22/03/2007**

Verdict : les parties plaignantes sont déboutées. L'Union des Organisations Islamiques de France (UOIF) et la ligue islamique mondiale font appel.

**12/03/2008**

La cour d'appel de Paris saisie par l'UOIF et la ligue islamique mondiale confirme la relaxe de Charlie Hebdo. Le tribunal considère que la publication de Charlie Hebdo a participé à « un débat public d'intérêt général ».

## Liste des personnages du film

**Elisabeth Badinter** Philosophe et écrivain. Témoin au procès

**François Bayrou** Homme politique français, député, ancien président de l'UDF, il a créé le MODEM en mai 2007. Témoin au procès

**Oncle Bernard** Journaliste économique et politique à Charlie Hebdo

**Gérard Biard** Rédacteur en chef de Charlie Hebdo

**Maitre Christophe Bigot** Avocat de la Mosquée de Paris

**Docteur Boubakeur** Président du Conseil Français du Culte Musulman

**Cabu Dessinateur**, directeur artistique de Charlie Hebdo, auteur de la fameuse Une du journal

**Cavana Fondateur** de Charlie Hebdo

**Hervé Chabalier** Journaliste

**Charb** Journaliste et dessinateur

**Maitre Salah Dejmaj** Avocat de la Ligue Islamique Mondiale

**Anne de Fontette** Procureur de la République

**Caroline Fourest** Journaliste, essayiste et collaboratrice à Charlie Hebdo. Cofondatrice de la revue Pro choix. Témoin au procès

**François Hollande** Homme politique français, député et secrétaire national du Parti Socialiste. Témoin au procès

**Honore** Dessinateur

**Denis Jeambar** Journaliste et écrivain, ancien directeur de la publication et rédacteur en chef de l'hebdomadaire l'Express. Il est actuellement président de la maison d'édition Le Seuil. Témoin au procès

**Laurent Joffrin** Directeur de la rédaction de Libération

**Maitre Georges Kiejman** Avocat de Charlie Hebdo

**Claude Lanzmann** Ecrivain et cinéaste, directeur de la revue Les Temps Modernes et réalisateur de « Shoah ». Témoin au procès

**Père Michel Lelong** Membre de la Société des Pères Blancs, Docteur es-lettres et auteur de nombreux ouvrages. Témoin au procès

**Maitre Richard Malka**, Avocat de Charlie Hebdo

**Abdelwahab Meddeb** Essayiste et poète franco-tunisien, animateur de l'émission Cultures d'Islam sur France Culture, directeur de la revue internationale Dédale, enseigne également la littérature comparée à l'Université Paris X. Témoin au procès

**Professeur Mehdi Mozzafari** Professeur de Sciences Politiques à l'université et directeur du département de sciences politiques de l'université de Copenhague. Réfugié politique iranien, il est auteur de nombreuses études et analyses politiques, notamment sur la question de l'Islamisme. Témoin au procès

**Flemming Rose** Directeur du Jyllands-Posten (Danemark) a publié les caricatures. Témoin au procès Riss Dessinateur

**Mohamed Sifaoui Journaliste**, écrivain et réalisateur algérien, a longtemps travaillé pour la presse algérienne. A du fuir son pays après avoir échappé de peu à un attentat. Réfugié politique en France, il continue d'exercer son métier. Témoin au procès

**Maitre Szpiner** Avocat de la Mosquée de Paris

**Tignous** Dessinateur

**Philippe Val** Directeur de la publication et de la rédaction de Charlie Hebdo, est également auteur et chroniqueur sur France Inter

**Wolinski** Dessinateur

**M. Zekri** Représentant de la Mosquée de Paris